

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2021

Point 9.4 à l'ordre du jour
Délibération n° 2021-56

Autorisant la Directrice générale à adhérer au groupement de commandes constitué par le GCS UniHA dans le cadre de la mise à disposition du marché ayant pour objet « Prestations d'agence de voyages pour les déplacements professionnels et de voyages dans le cadre des congés dits bonifiés pour le groupement de commandes des adhérents à UniHA ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à adhérer au groupement de commandes constitué par le Groupement de Coopération Sanitaire « Union des Hôpitaux pour les Achats » (GCS UniHA) afin de bénéficier de la mise à disposition du marché, réalisé en conformité avec le code de la commande publique, ayant pour objet « Prestations d'agence de voyages pour les déplacements professionnels et de voyages dans le cadre des congés dits bonifiés pour le groupement de commandes des adhérents à UniHA ».

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 07 décembre 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration